



Consolato Generale d'Italia Metz

Avis n. 29 - 2025

**APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT POUR FOURNIR LE SERVICE DE
VIGILANCE ET DE SÉCURITÉ POUR LE CONSULAT D'ITALIE À METZ
ET POUR SON GUICHET CONSULAIRE À MULHOUSE**

1) POUVOIR ADJUDICATEUR

Consulat Général d'Italie à Metz - contabilita.metz@esteri.it - 7, Bd Clemenceau - 57000 METZ (FRANCE). Responsable de la procédure: Cristina Cireddu

2) OBJET DE LA FOURNITURE

Confier le service de *vigilance et de sécurité des locaux du Consulat d'Italie à Metz et de son guichet consulaire à Mulhouse*.

La prestation prévoit la mise à disposition d'un agent de sécurité agréé pour le Consulat d'Italie à Metz et d'un agent de sécurité agréé pour le guichet consulaire de Mulhouse, chacun soumis aux mêmes conditions contractuelles.

Les tâches et responsabilités décrites ci-dessous s'appliquent à l'ensemble des agents susceptibles d'intervenir dans les locaux du Consulat et du guichet consulaire :

- la surveillance des accès et le contrôle des visiteurs ;
- la protection des biens et des personnes à l'intérieur et à l'extérieur des locaux ;
- l'assistance lors d'événements institutionnels ou de visites officielles ;
- le transport ponctuel de personnes et de biens entre les deux sites ou vers d'autres destinations indiquées par le Consulat ;
- de petites tâches de manutention et de déplacement de matériel (petit portage).

Chaque agent devra assurer sa présence quotidienne au moins le matin (horaires à définir), ainsi que certains après-midis et/ou lors des événements exceptionnels, selon les besoins du Consulat d'Italie à Metz et du guichet consulaire de Mulhouse.

Le service sera effectué du lundi au vendredi, pendant les heures d'ouverture au public et, si nécessaire, en dehors de ces horaires sur demande spécifique. Les horaires précis pourront être définis au moment de la signature du contrat.

Tous les 6 mois, l'agence adjudicataire devra obligatoirement fournir au Consulat l'attestation URSSAF en cours de validité, ainsi que le **casier judiciaire (bulletin n°3) de chaque agent** intervenant dans les locaux consulaires. Le casier judiciaire de chaque agent devra être **vierge**.

Au cours de l'année, une réduction de la prestation pourrait être demandée , à cause d'éventuelles diminutions du budget, qui, pour le moment, ne peuvent pas être prévus.

3) PROCEDURE DE CHOIX DU CONTRACTANT

Attribution directe

4) DUREE DU MARCHE

Le contrat a une durée annuelle, avec date de début 02 Janvier 2026, en excluant toute tacite reconduction.

5) SUJETS ADMIS

Peuvent participer à la procédure tous les opérateurs économiques qui :

- présentent les 3 formulaires, ci-joints, dûment remplis et signés, ainsi que l'attestation URSSAF;
- présentent les habilitations professionnelles requises;

6) MODALITES DE PRESENTATION DES MANIFESTATIONS D'INTERET

Les opérateurs économiques peuvent présenter leur manifestation d'intérêt via une communication en format électronique à l'adresse contabilita.metz@esteri.it, en joignant une copie du document d'identité du souscripteur.

7) CRITERES D'ADJUDICATION

Offre commerciale la plus avantageuse (prix le plus bas), rotation et fiabilité des fournisseurs.

8) DIVERS

Le présent appel n'est qu'une invitation à manifester intérêt et non pas une offre au public ex art. 1336 code civile italien, et n'engendre aucune obligation pour le Consulat Général d'Italie à Metz vis-à-vis des sujets intéressés.

Le Consulat Général d'Italie à Metz se réserve toute décision par rapport à la procédure, y inclus celle d'en modifier les termes, les modalités et les contenus, de la suspendre ou de l'interrompre, quel que soit son état d'avancement, et sans que les intéressés puissent avancer aucune demande de réparation ou d'indemnisation auprès du Consulat Général d'Italie à Metz.

Pour toute clarification ou renseignement supplémentaire, ceux qui sont intéressés peuvent envoyer un mail à l'adresse suivante : contabilita.metz@esteri.it.

La Vice Consule Générale
Cristina Cireddu